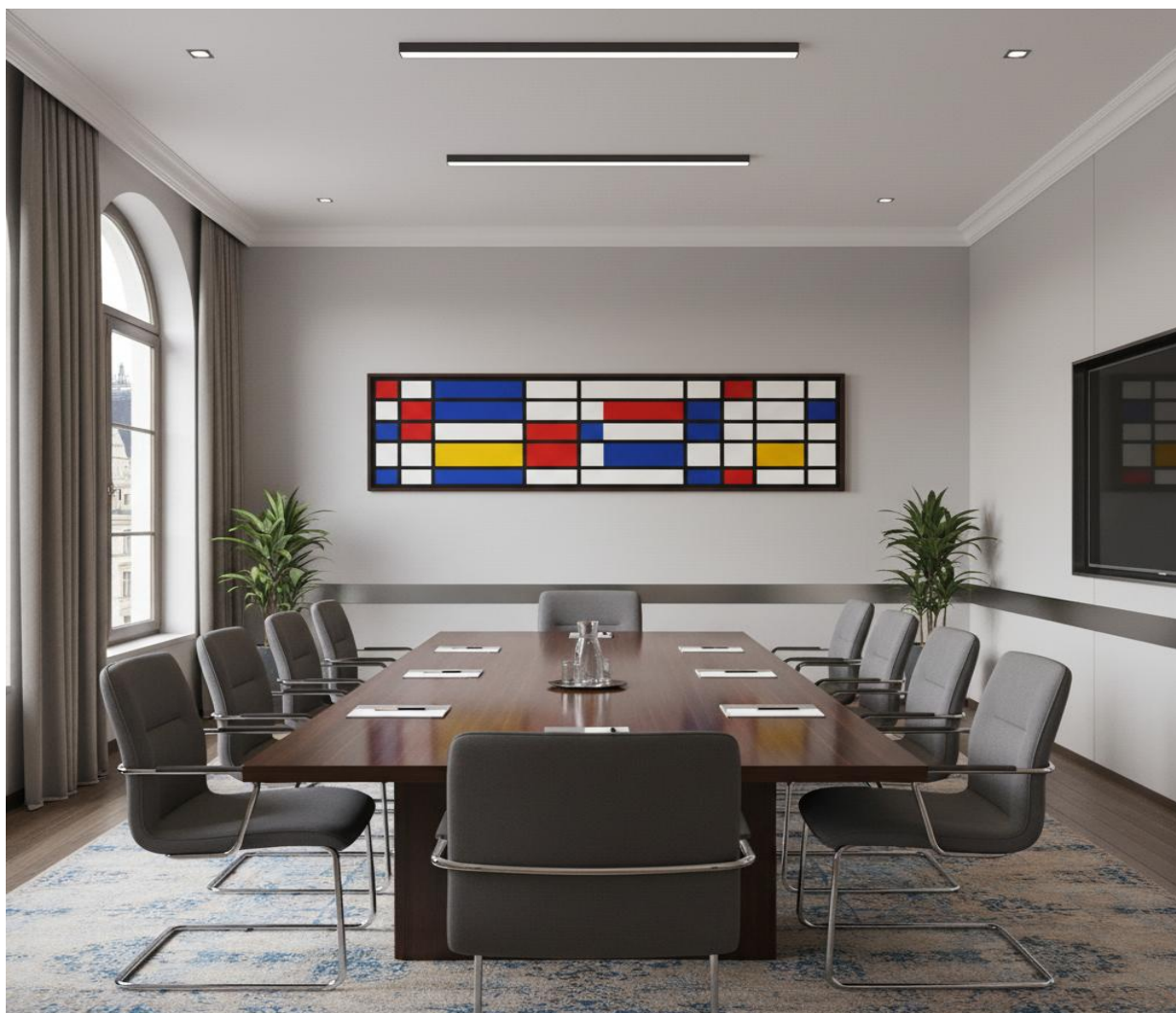




CATALOGUE DES FORMATIONS IA 2026



Lexing
Société d'exercice libéral par actions simplifiée
58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr 75017 Paris
Tél. : 01 82 73 05 05 - Fax : 01 82 73 05 06 - Mél : formation@lexing.law
Société d'avocats au capital de 10.936.190 euros - RCS PARIS 452 160 856
Siret : 452 160 856 00046 - TVA : FR 48 452 160 856 - APE N° 6910Z

LE MOT DU PRÉSIDENT

Alain Bensoussan

Président fondateur du cabinet d'avocat Lexing et du réseau international d'avocats Lexing®

“

L'intelligence artificielle transforme profondément nos sociétés, nos entreprises et nos métiers. Cette révolution technologique, porteuse d'opportunités considérables, soulève aussi des défis éthiques et juridiques questionnant nos règles, nos pratiques et notre vision de la responsabilité.

Chez Lexing, nous sommes convaincus que la compréhension du droit de l'IA est indispensable pour accompagner l'innovation et sécuriser son déploiement. C'est pourquoi nous avons conçu un programme de formations spécialisées, destinées aux juristes, dirigeants, responsables conformité, DPO, RSSI et à tous les professionnels confrontés aux enjeux de l'IA dans leur activité.



Ces formations offrent des outils concrets et une expertise pointue pour comprendre les nouvelles obligations, anticiper les risques et promouvoir un usage responsable et conforme des technologies d'IA.

En vous formant aujourd'hui, vous préparez votre organisation aux défis de demain. Nous espérons que ce catalogue vous permettra de trouver la formation la plus adaptée à vos besoins.

”





INFORMATIONS PRATIQUES

Organisme de formation

Lexing est enregistré en tant qu'organisme de formation sous le numéro de déclaration d'activité (NDA) 11 75 38676 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Les avocats formateurs, qui animent régulièrement des formations juridiques inter ou intra-entreprises, possèdent une expertise de haut niveau en droit de l'intelligence artificielle.

Démarche, outils pédagogiques et méthodes d'animation

La démarche de réalisation des sessions de formation suit les étapes suivantes :

1. Conception du support de formation
2. Animation de la formation par un avocat formateur
3. Evaluation des acquis des participants

La formation est dispensée en utilisant une variété d'outils pédagogiques et de méthodes d'animation destinés à favoriser l'apprentissage et l'engagement des participants. Ces outils comprennent :

- un support de formation servant de fil conducteur tout au long de la session, incluant, selon le cas, des études de cas pratiques, des fiches réflexes, des résumés des concepts clés et des règles applicables, ainsi qu'une sélection de références et ressources complémentaires (telle qu'une bibliographie sélective d'ouvrages et d'articles spécialisés) ;

Moyens techniques

Les sessions de formation en présentiel au cabinet sont réalisées dans une salle de formation permettant d'accueillir un groupe de 15 stagiaires. La salle est équipée d'un vidéoprojecteur et d'un écran, ainsi que d'un accès Wi-Fi sécurisé.

Prérequis

Nos formations ne nécessitent pas de prérequis.



- des discussions et échanges encourageant la participation active de chacun et favorisant la mise en commun des connaissances et des expériences entre les participants et le formateur ;
- un dossier pédagogique remis à chaque participant comprenant un recueil de textes de loi et de décisions de justice et un glossaire des termes techniques du Règlement sur l'intelligence artificielle à vocation juridique.



Modalités d'évaluation des acquis

Les modalités d'évaluation des acquis sont les suivantes :

- Un questionnaire d'autoévaluation pour consolider les acquis
- Un questionnaire de satisfaction « à chaud », distribué immédiatement après la formation, permettant de recueillir les impressions et suggestions des participants sur l'animation, le contenu et les supports utilisés
- Un questionnaire de satisfaction « à froid », envoyé plusieurs semaines ou mois après la formation, afin d'évaluer l'impact concret de la formation sur la pratique professionnelle des participants et d'identifier d'éventuels besoins de formation complémentaires

Modalités d'inscription

Pour vous inscrire :

E-mail: formation@lexing.law

Téléphone : 01 82 73 05 05

Modalités d'inscription, d'annulation et de report : consulter les conditions générales de vente [ici](#)

Accessibilité : Si vous avez besoin d'une adaptation, contactez-nous.

Tarifs

900 euros HT par participant, pour une formation d'une demi-journée (3 heures) en présentiel, à distance ou en mode hybride.

2.000 euros HT par participant pour une formation d'une journée (6 heures) en présentiel, à distance ou en mode hybride (hors déjeuner, frais de déplacement et d'hébergement).

Modalités de suivi de l'exécution et de l'assiduité

Les modalités de suivi sont les suivantes :

- Feuille d'émargement
- Attestation de suivi de formation

Renseignements pratiques

Durée et lieu : la formation, d'une journée ou d'une demi-journée peut se dérouler en présentiel dans les locaux du cabinet, dans ceux du client, à distance via Google Meet ou Microsoft Teams ou sous forme hybride, combinant les deux modalités.

Dans le cas d'une formation dispensée pour plusieurs clients (formation interentreprises), celle-ci se déroule nécessairement soit dans les locaux du cabinet, soit à distance, soit en mode hybride.

Règlement intérieur [ici](#)

Adresse du cabinet : Lexing, 58 boulevard Gouvion Saint-Cyr 75017 Paris (3^e étage)

Moyens de transport :

Métro : ligne 1 Porte Maillot

RER : lignes C et E Neuilly Porte Maillot

Tramway : T3 Porte Maillot

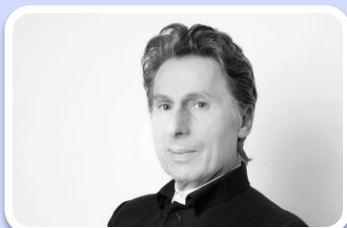
Stations de bus et de Vélib'

Stations de recharge pour véhicules électriques et parkings publics situés à proximité





FORMATEURS



Alain Bensoussan

Président fondateur
du cabinet d'avocats
Lexing



Anthony Coquer

Expert cybersécurité
et IA, Directeur
général de Lexing
Technologies



Céline Avignon

Avocate, Directrice
du département
Publicité,
Communication et
Marketing digital de
Lexing



Frédéric Forster

Avocat, Directeur du
pôle
Télécommunications
et Communications
numériques de
Lexing



Jérémy Bensoussan

Avocat, Directeur du
département Droit de
l'IA & Contentieux
technologiques de
Lexing



**Virginie
Bensoussan-Brulé**

Avocate, Directrice
du pôle Contentieux
du numérique de
Lexing



Sommaire des formations

1.	Le RIA pour les DPO	8
2.	Le RIA pour les délégués à la protection des données (DPO)	9
3.	Le RIA pour les compliance officers	10
4.	Le RIA pour les DSI et les RSSI	11
5.	ChatGPT pour les avocats - initiation	12
6.	ChatGPT pour les avocats - niveau avancé	13
7.	ChatGPT pour les avocats - Expert	14
8.	Sécurité pour les avocats - Sécurité et déontologie	15
9.	Sécurité pour les avocats - Sécurité données personnelles	16
10.	Sécurité pour les avocats - Sécurité et IA	17
11.	Sécurité pour les avocats - Sécurité technique	18



Le RIA pour les juristes

Alain Bensoussan

Expert en droit du numérique et de l'informatique, Alain Bensoussan accompagne les entreprises dans la protection de leurs systèmes d'information, la conformité réglementaire et la gestion des risques technologiques. Formateur et conférencier, il partage également son expertise pratique et stratégique auprès de professionnels et d'organisations.



Objectifs

- Comprendre les objectifs, principes et mécanismes du RIA
- Identifier les obligations et responsabilités des acteurs
- Anticiper et accompagner la mise en conformité



Outils

- Support de formation
- Dossier pédagogique



Participants

- Directeur juridique
- Responsable juridique
- Juriste d'entreprise
- DGA en charge des affaires juridiques
- Secrétaire général en charge des affaires juridiques
- Juriste en administration et en collectivité territoriale

PROGRAMME DE LA FORMATION

APPROCHE GÉNÉRALE

Préambule
Situation générale
Démarche

LE CADRE TECHNIQUE

IA et génération
Technologie d'IA
Distinction entre algorithme, code, data et logiciel
Les typologies de données
Les familles de techniques d'IA
Les IA à usage étroit ou général
Les RAG

LE CADRE JURIDIQUE

Le pilotage par les valeurs et les risques
SIA : définition et classification
Les marchés : acteurs et produits
Une organisation matricielle
Le cycle de vie

LES TIA INTERDITES

Les acteurs
Les produits
Les services

LES SIA À HAUT RISQUE

SIA HR art. 6 §1 Annexe I
SIA HR art. 6 §2 Annexe III
La gestion des risques
La transparence
Le contrôle humain
La précision
Les exigences et obligations des fournisseurs
Les obligations du déployeur
La responsabilité tout au long de la chaîne de valeur

LES SIA À USAGE GÉNÉRAL

Définitions
Obligations des fournisseurs

LES SIA TRANSPARENTS

Les exigences et les obligations
Les obligations de certains SIA transparents

LES MIA À USAGE GÉNÉRAL

Définitions et cadre juridique
Les Tokens
Zoom sur les exigences et obligations
Les codes de bonnes pratiques

LA CONTRACTUALISATION DES SOLUTIONS D'IA GENERATIVES

Confidentialité
Données personnelles
Propriété intellectuelle
Transparence
Responsabilité et garantie
Loi applicable et juridiction

LA GOUVERNANCE DE L'IA

Le guide bleu
Les sujets clés
La charte d'utilisation de l'IA

LA RÉGULATION

Les instruments de régulation
Les sanctions



Le RIA pour les délégués à la protection des données (DPO)

Céline Avignon

Céline Avignon est avocate à la Cour d'appel de Paris et dirige le département Publicité, Communication et Marketing digital du cabinet Lexing. Elle aide les entreprises à sécuriser leurs pratiques de communication digitale et de collecte de données, en veillant au respect des réglementations française et européenne, notamment en matière de publicité en ligne, de profilage et de protection des consommateurs. Elle est nommée Best Lawyer dans la catégorie Privacy and Data Security Law dans les éditions 2026 et 2025 du classement de la revue américaine Best Lawyers.



Objectifs

- Comprendre les objectifs, principes et mécanismes du RIA
- Identifier les obligations et responsabilités des acteurs
- Anticiper et accompagner la mise en conformité



Outils

- Support de formation
- Dossier pédagogique



Participants

- Délégué à la protection des données (DPO)
- Responsable protection des données
- Responsable gouvernance des données
- Responsable gouvernance et conformité IT

PROGRAMME DE LA FORMATION

APPROCHE GÉNÉRALE

Préambule
Situation générale
Démarche

LE CADRE TECHNIQUE

IA et génération
Technologie d'IA
Distinction entre algorithme, code, data et logiciel
Les typologies de données
Les familles de techniques d'IA
Les IA à usage étroit ou général
Les RAG

LE CADRE JURIDIQUE

Le pilotage par les valeurs et les risques
SIA : définition et classification
Les marchés : acteurs et produits
Une organisation matricielle
Le cycle de vie

LES TIA INTERDITES

Les acteurs
Les produits
Les services

LES SIA À HAUT RISQUE

SIA HR art. 6 §1 Annexe I
SIA HR art. 6 §2 Annexe III
La gestion des risques
La transparence
Le contrôle humain
La précision
Les exigences et obligations des fournisseurs
Les obligations du déployeur
La conservation des documents
L'analyse d'impact

LES SIA À USAGE GÉNÉRAL

Définitions
Obligations des fournisseurs

LES SIA TRANSPARENTS

Les exigences et les obligations
Les obligations de certains SIA transparents

LES MIA À USAGE GÉNÉRAL

Définitions et cadre juridique



Le RIA pour les compliance officers

Céline Avignon

Céline Avignon est avocate à la Cour d'appel de Paris et dirige le département Publicité, Communication et Marketing digital du cabinet Lexing. Elle aide les entreprises à sécuriser leurs pratiques de communication digitale et de collecte de données, en veillant au respect des réglementations française et européenne, notamment en matière de publicité en ligne, de profilage et de protection des consommateurs. Elle est nommée Best Lawyer dans la catégorie Privacy and Data Security Law dans les éditions 2026 et 2025 du classement de la revue américaine



Objectifs

- Comprendre les objectifs, principes et mécanismes du RIA
- Identifier les obligations et responsabilités des acteurs
- Anticiper et accompagner la mise en conformité



Outils

- Support de formation
- Dossier pédagogique



Participants

- Directeur de la conformité
- Responsable conformité (Compliance officer)
- Directeur risques et conformité
- Responsable risques et conformité
- Responsable éthique et conformité
- Responsable qualité et conformité
- Directeur audit et contrôle interne
- Responsable audit et contrôle interne

PROGRAMME DE LA FORMATION

APPROCHE GÉNÉRALE

Préambule
Situation générale
Démarche

LE CADRE TECHNIQUE

IA et génération
Technologie d'IA
Distinction entre algorithme, code, data et logiciel
Les typologies de données
Les familles de techniques d'IA
Les IA à usage étroit ou général
Les RAG

LE CADRE JURIDIQUE

Le pilotage par les valeurs et les risques
SIA : définition et classification
Les marchés : acteurs et produits
Une organisation matricielle
Le cycle de vie

LES TIA INTERDITES

Les acteurs
Les produits
Les services

LES SIA À HAUT RISQUE

SIA HR art. 6 §1 Annexe I
SIA HR art. 6 §2 Annexe III
La gestion des risques
La transparence
Le contrôle humain
La précision
Les exigences et obligations des fournisseurs
Les obligations du déployeur
Le système de gestion de la qualité et la conservation des documents
L'analyse d'impact

LES SIA À USAGE GÉNÉRAL

Définitions
Obligations des fournisseurs

LES SIA TRANSPARENTS

Les exigences et les obligations
Les obligations de certains SIA transparents

LES MIA À USAGE GÉNÉRAL

Définitions Et Cadre Juridique



Le RIA pour les DSI et les RSSI

Jérémie Bensoussan

Avocat à la Cour d'appel de Paris et ingénieur diplômé de l'ESTP Paris et du Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI) de l'Université de Strasbourg (DU Brevet), Jérémie Bensoussan dirige le département Droit de l'IA & Contentieux technologiques du cabinet Lexing et intervient sur les contentieux d'affaires et techniques. Il est nommé Best Lawyer dans la catégorie Technology Law des éditions 2026, 2025, 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020 du classement de la revue américaine Best Lawyers.



Objectifs

- Comprendre les objectifs, principes et mécanismes du RIA
- Identifier les obligations et responsabilités des acteurs
- Anticiper et accompagner la mise en conformité



Outils

- Support de formation
- Dossier pédagogique



Participants

- Directeur des systèmes d'information (DSI)
- Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)
- Directeur de la stratégie numérique et de la cybersécurité
- Responsable gouvernance et conformité IT

PROGRAMME DE LA FORMATION

APPROCHE GÉNÉRALE

Préambule
Situation générale
Démarche

LE CADRE TECHNIQUE

IA et génération
Technologie d'IA
Distinction entre algorithme, code, data et logiciel
Les typologies de données
Les familles de techniques d'IA
Les IA à usage étroit ou général
Les RAG

LE CADRE JURIDIQUE

Le pilotage par les valeurs et les risques
SIA : définition et classification
Les marchés : acteurs et produits
Une organisation matricielle
Le cycle de vie

LES TIA INTERDITES

Les acteurs
Les produits
Les services

LES SIA À HAUT RISQUE

SIA HR art. 6 §1 Annexe I
SIA HR art. 6 §2 Annexe III
La gestion des risques
La transparence
Les logs et journaux
Le contrôle humain
La précision
Les exigences et obligations des fournisseurs
Les obligations du déployeur

LES SIA À USAGE GÉNÉRAL

Définitions
Obligations des fournisseurs
Les spécifications techniques
Les modèles propriétaires
Les modèles open-source
Les GPT
Les protocoles de tests

LES SIA TRANSPARENTS

Les exigences et les obligations
Les obligations propres à certains SIA transparents



ChatGPT pour les avocats - Initiation

Frédéric Forster

Avocat à la Cour d'appel de Paris, Frédéric Forster dirige le pôle Télécoms du cabinet Lexing, qui intervient en conseil, précontentieux et contentieux dans les domaines du droit des télécommunications, du droit de l'intelligence artificielle, du droit de la protection des données à caractère personnel, du droit bancaire et boursier et du droit de la dématérialisation. Il est également vice-président exécutif du réseau international d'avocats Lexing®, premier réseau international d'avocats dédié au droit des nouvelles technologies. Il est nommé Best Lawyer dans la catégorie Technology Law des éditions 2026, 2025, 2024, 2023, 2021 et 2019 du classement de la revue américaine Best Lawyers.



Objectifs

- Découvrir les principes de fonctionnement et les usages possibles de ChatGPT dans la pratique quotidienne de l'avocat
- Acquérir les bases de la rédaction de prompts simples et efficaces, pour interagir avec l'outil et obtenir des réponses pertinentes
- Identifier les bonnes pratiques et les limites juridiques et déontologiques liées à l'utilisation de l'IAg



Outils

- Support de formation
- Dossier pédagogique



Participants

- Avocat

PROGRAMME DE LA FORMATION

APPROCHE GÉNÉRALE

Préambule
Tour de table
Liste des objectifs
Situation générale
Démarche

LE FONCTIONNEMENT DES IAG

Définition de l'IA générative
Les aspects techniques
Les fondamentaux
Algorithmes
Données
Deep Learning
Les LLM
L'interaction homme-machine

INTRODUCTION AUX INVITES

La structuration
Comment réaliser des invites efficaces
Les règles d'or de l'invite juridique
Les 5 types d'invites
La finalisation

LA REALISATION

Articles
Support de présentation
Contrat
Contentieux (assignation)
Mel
Consultation

LES MALFAÇONS

Les 10 familles
Étude de chaque famille



ChatGPT pour les avocats - Niveau avancé

Jérémie Bensoussan

Avocat à la Cour d'appel de Paris et ingénieur diplômé de l'ESTP Paris et du Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI) de l'Université de Strasbourg (DU Brevet), Jérémie Bensoussan dirige le département Droit de l'IA & Contentieux technologiques du cabinet Lexing et intervient sur les contentieux d'affaires et techniques. Il est nommé Best Lawyer dans la catégorie Technology Law des éditions 2026, 2025, 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020 du classement de la revue américaine Best Lawyers.



Objectifs

- Approfondir la maîtrise de ChatGPT dans la pratique juridique, notamment pour la rédaction, la synthèse et l'analyse de documents complexes
- Développer des techniques de formulation de prompts avancés, afin d'obtenir des réponses structurées, argumentées et adaptées aux exigences du raisonnement juridique
- Appliquer les règles de conformité, de confidentialité et de déontologie dans l'utilisation professionnelle de l'IAg



Outils

- Support de formation
- Dossier pédagogique



Participants

- Avocat

PROGRAMME DE LA FORMATION

APPROCHE GÉNÉRALE

Préambule
Tour de table
Liste des objectifs
Situation générale
Démarche

LES MALFAÇONS

Les 10 familles
Étude de chaque famille

LES SAVOIR-FAIRE

La nomenclature
La présentation de chaque savoir-faire

MACHINE-OUTILS VIRTUELLE

Définition de l'IA générative
Classification des systèmes d'IA
Cobotique juridique
Les services

LA COOPERATION HUMAIN / ROBOT

L'interface
L'invite RCS
L'invite juridique
Les 5 types d'invites
La finalisation

LA REALISATION

Idéation
Analyse
Support de présentation
Contrat
Contentieux (assignation)
Mel
Programme
Traduction
Analyse de données
Image et vidéo



ChatGPT pour les avocats - Expert

Alain Bensoussan

Expert en droit du numérique et de l'informatique, Alain Bensoussan accompagne les entreprises dans la protection de leurs systèmes d'information, la conformité réglementaire et la gestion des risques technologiques. Formateur et conférencier, il partage également son expertise pratique et stratégique auprès de professionnels et d'organisations



Objectifs

- Optimiser l'utilisation de ChatGPT comme outil d'assistance juridique avancé, pour la rédaction d'actes, de notes et de consultations
- Savoir concevoir et formuler des prompts efficaces pour obtenir des résultats précis, fiables et adaptés au raisonnement juridique
- Intégrer les bonnes pratiques de vérification et de validation des contenus générés, afin de garantir leur conformité et leur sécurité



Outils

- Support de formation
- Dossier pédagogique



Participants

- Avocat

PROGRAMME DE LA FORMATION

APPROCHE GÉNÉRALE

Préambule
Tour de table
Liste des objectifs
Démarche
Plan

ORIENTATIONS

Invite d'initialisation
Collaboration
Axes vertical et horizontal
Approximation successives
Effet perroquet
Trajectoire robot et humain

COMMANDES

Pre-invite
Auto invite
Co-invite
Personnalisation
Imitation
Meta invite
Raccourci

LES FONCTIONS

Mode vocal
Conversation WhatsApp
Recherche sur le web
Logique
Analyse d'image
Archivage
Memory

OUTILS

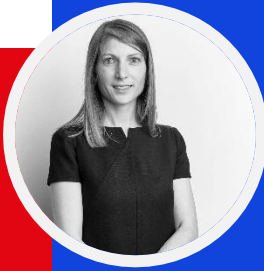
RAG
Projet
Tâches
GPTs



Sécurité pour les avocats - Sécurité et déontologie

Alain Bensoussan – Virginie Bensoussan-Brulé

En coanimation par Alain Bensoussan, Président fondateur du cabinet d'avocats Lexing, et Virginie Bensoussan-Brulé, avocate à la Cour d'appel de Paris, directrice du pôle Contentieux du numérique de Lexing.



Objectifs

- Identifier les risques liés à la sécurité numérique dans l'exercice professionnel
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques de cybersécurité
- Appliquer les principes déontologiques relatifs à la sécurité et au secret professionnel



Outils

- Support de formation
- Dossier pédagogique



Participants

- Avocat

PROGRAMME DE LA FORMATION

APPROCHE GÉNÉRALE

Préambule
Situation générale
Démarche

SECURITE ET PRINCIPES DEONTOLOGIQUES

Les sources applicables : RIN, avis CNB, Cnil...
Les principes déontologiques dans un environnement numérique : secret professionnel, devoir de formation...
Les risques numériques dans la profession d'avocat : télétravail, cloud, Shadow it

LA REGLEMENTATION ENCADRANT LA PRATIQUE NUMERIQUE DE LA PROFESSION

La réglementation professionnelle
Les initiatives proposées par les ordres : cloud avocats, messageries sécurisées, RPVS, e-barreau)
Les directives de l'union internationale des avocats

ETHIQUE DE LA COMMUNICATION DES AVOCATS ET SÉCURITÉ

Les réseaux sociaux, sites internet, plateformes collaboratives et de mise en relation
L'usage des IA génératives et moteurs de recherche juridique
Gestion de la preuve numérique : preuve licite/illicite, principe de prudence
Responsabilité déontologique en cas d'incident

SÉCURISATION DES ÉCHANGES AVEC LES CLIENTS ET LES TIERS

Moyens techniques de gestion de la confidentialité : chiffrement, coffre-fort numérique, signature électronique

PRATIQUES PROHIBÉES OU RISQUÉES

Le socle technique et organisationnel de la sécurité : pare feu, antivirus, charte des systèmes d'information, sensibilisation interne, formation interne



Sécurité pour les avocats - Sécurité données personnelles

Alain Bensoussan

Expert en droit du numérique et de l'informatique, Alain Bensoussan accompagne les entreprises dans la protection de leurs systèmes d'information, la conformité réglementaire et la gestion des risques technologiques. Formateur et conférencier, il partage également son expertise pratique et stratégique auprès de professionnels et d'organisations



Objectifs

- Comprendre les obligations légales et réglementaires en matière de protection des données personnelles
- Mettre en place des mesures techniques et organisationnelles adaptées
- Intégrer la protection des données personnelles dans la pratique quotidienne de l'avocat



Outils

- Support de formation
- Dossier pédagogique



Participants

- Avocat

PROGRAMME DE LA FORMATION

APPROCHE GÉNÉRALE

Préambule
Situation générale
Démarche

OBLIGATION ISSUES DU RGPD

La sécurité dans le RGPD
La sécurité pour le RT ? Les RT conjoints et les sous-traitants
L'accountability
Les principes déontologiques dans un environnement numérique : secret professionnel, devoir de formation...
Les risques numériques dans la profession d'avocat : télétravail, cloud, Shadow it

LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT LA PRATIQUE NUMÉRIQUE DE LA PROFESSION

La réglementation professionnelle
Les initiatives proposées par les ordres : cloud avocats, messageries sécurisées, RPVS, e-barreau)
Les directives de l'union internationale des avocats

ETHIQUE DE LA COMMUNICATION DES AVOCATS ET SÉCURITÉ

Les réseaux sociaux, sites internet, plateformes collaboratives et de mise en relation
L'usage des IA génératives et moteurs de recherche juridique
Gestion de la preuve numérique : preuve licite/illicite, principe de prudence
Responsabilité déontologique en cas d'incident

SÉCURISATION DES ÉCHANGES AVEC LES CLIENTS ET LES TIERS

Moyens techniques de gestion de la confidentialité : chiffrement, coffre-fort numérique, signature électronique

PRATIQUES PROHIBÉES OU RISQUÉES

Le socle technique et organisationnel de la sécurité : pare feu, antivirus, charte des systèmes d'information, sensibilisation interne, formation interne



Sécurité pour les avocats - Sécurité et IA

Anthony Coquer

Anthony Coquer, consultant en cybersécurité et IA, est Directeur général de Lexing Technologies, filiale du cabinet d'avocats Lexing.



Objectifs

- Comprendre les enjeux de sécurité liés à l'usage de l'IA dans la pratique juridique, notamment en matière de confidentialité, de fiabilité des données et de risques cyber



Outils

- Support de formation
- Dossier pédagogique



Participants

- Avocat

PROGRAMME DE LA FORMATION

APPROCHE GÉNÉRALE

Préambule
Situation générale
Démarche

LE RIA

L'approche par les risques
Les typologies
Focus sur les SIA à haut risque
Les obligations des déployeurs en relation avec la gestion de la sécurité

LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'IA

La gestion de la confidentialité
La gestion des données à caractère personnel
La gestion des droits de la propriété intellectuelle
Les malfaçons et leurs conséquences

LES CONTRATS

La clause de sécurité
La clause de responsabilité
La clause de garantie
Les préjudices

LA RESPONSABILITÉ EXTRA CONTRACTUELLE

La responsabilité du fait des produits défectueux
La responsabilité déontologique
Les directives de l'union internationale des avocats



Sécurité pour les avocats - Sécurité technique

Anthony Coquer

Anthony Coquer, consultant en cybersécurité et IA, est Directeur général de Lexing Technologies, filiale du cabinet d'avocats Lexing.



Objectifs

- Identifier les principales menaces techniques (phishing, ransomware, intrusion, fuite de données) auxquelles les cabinets d'avocats peuvent être exposés
- Acquérir les bonnes pratiques techniques de cybersécurité



Outils

- Support de formation
- Dossier pédagogique



Participants

- Avocat

PROGRAMME DE LA FORMATION

APPROCHE GÉNÉRALE

Préambule
Situation générale
Démarche

INTRODUCTION À LA CYBERSÉCURITÉ

Définitions : menaces, vulnérabilités, risques, incidents
Typologie des cyberattaques : phishing, ransomware, déni de service...
Les acteurs de la cybersécurité :
Les réglementations ; NIS2, DORA, CRA...

LES GRANDS PRINCIPES DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Confidentialité, intégrité, résilience, disponibilité
Continuité d'activité et reprise d'activité
Les chartes et politiques de sécurité

LES OUTILS TECHNIQUES DE LA SÉCURITÉ

Pare feu, antivirus
Les outils de tests d'intrusion
L'authentification forte, le chiffrement, le cloisonnement
Les outils de mise à jour

LES RISQUES TECHNIQUES DANS LA PRATIQUE JURIDIQUE

La sécurité des postes de travail et des réseaux
Les risques liés à la mobilité, au BYOD, aux messageries instantanées et outils collaboratifs
L'exposition des documents sensibles (cloud, imprimantes, moyens de transports.

CLAUSES RELATIVES À LA SÉCURITÉ DANS LES CONTRATS

Clauses des contrats : SAAS, secteur bancaire, OIV...
Devoir de conseil et de mise en garde, obligation d'information
Clause de responsabilité
Clause sur les préjudices
Clause de garantie
Les codes de bonnes pratiques

LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE

Les codes de bonnes pratiques
La charte des système d'information